

TARIFS 2023

(Révision du 11/03/2022)

	Moins de 25 ans	Plus de 25 ans
Licence Assurance FFVP	92,74 €	176,54 €
<i>Tarif variable en fonction de l'option d'assurance souscrite :</i>	<i>(de 87,79 € à 242,93 €)</i>	<i>(de 171,59 € à 326,73 €)</i>

<p>Adhésion annuelle ECOLE (hors licence assurance et e-modules FFVP) TOUT COMPRIS JUSQU'AU LÂCHÉ SOLO pour non breveté à l'inscription, limitée à la première année - Carnet de vols - Heures de vol illimitées du 01/10/2022 au 31/12/2023, - Coûts des remorquages avion et du moteur du Dimona inclus jusqu'au lâché en vol solo avant le 31/12/2023</p> <p>Pour progresser rapidement, il est fortement conseillé aux élèves de participer aux stages de progression organisés par le club.</p> <p>Bourses FFVP (moins de 25 ans) : aides de 400 (et 500€ pour les titulaires du BIA) accordées jusqu'à l'obtention du brevet selon progression</p>	1630 €	2180 €
Adhésion annuelle de base incluant jusqu'à 25 heures de vol en 2023 (ou 40 heures pour les élèves se réinscrivant pour une 2ème année au CVVL)	850 €	1090 €
1ère extension après 25h et jusqu'à 40 heures de vol en 2023	210 €	290 €
2ème extension après 40h et jusqu'à 55 heures de vol en 2023	210 €	290 €
3ème extension après 55h et sans limitation des heures de vol en 2023	210 €	290 €
Heure de vol au-delà des heures incluses dans les forfaits souscrits	21 €	26 €
NB : la cotisation statutaire (20€) est incluse dans l'adhésion		
<i>Le suivi des cours théoriques, les séances sur simulateur, et les frais d'instruction en vol, sont compris dans les forfaits</i>		
Avance pour les frais de remorquage à verser à l'inscription (hors adhésion ECOLE)	100 €	
<p>- Pour les membres ou associations propriétaires de planeurs, sont inclus dans l'adhésion : le remisage du planeur au hangar, de la remorque sous abri et l'accès à l'atelier, ceci dans les limites des places disponibles. (priorités : 1-les planeurs club, 2-les planeurs banalisés, 3-les planeurs non banalisés)</p> <p>- La mise à disposition d'un planeur par le CVVL pour participation à une compétition, impose un entraînement suffisant du pilote, la souscription d'une adhésion avec heures de vol illimitées et l'accord du chef pilote.</p>		

Remorqué avion	Le centième d'heure	2,45 €	2,65 €
Dépannages air	Le centième d'heure	2,05 €	
Motoplaneur DIMONA	Le centième d'heure moteur	0,70 € (70€/h)	0,80 € (80€/h)

Vol découverte		125 € (110 € par 10)
-----------------------	--	----------------------

TARIFS 2023

(Révision du 11/03/2022)

Fin de validité des inscriptions : 31/12/2023
Adhésion et assurance non remboursables

Décompte des heures de vol :

Ecole : 100% à l'élève-pilote
 Biplace en solo ou monoplace : 100% au Cdt de bord
 Biplace avec un passager privé, non membre du CVVL : 100% au Cdt de bord
 Biplace avec 2 membres du CVVL inscrits : 100% par pilote

Formule découverte 6 jours	Tout compris : Licence/assurance FFVP (6 jours), formation au simulateur, 6 vols en planeur avec instructeur <i>Nous consulter pour les dates possibles</i>	650 €	790 €
-----------------------------------	--	-------	-------

Réductions accordées (sur adhésion pleine, réduction non cumulable)			
Famille (1 ^{er} membre inscrit : plein tarif)	Réduction pour les autres membres d'une même famille.	-100 €	-100 €
Membre ALC	A jour de cotisation ALC	-150 €	-200 €
Adhésion après le 1^{er} juillet 2022	(hors adhésion ECOLE)	-150 €	-200 €

Pilotes de passage (max 10 jours par an)	par jour de vol	15 €	15 €
	par heure de vol sur planeur club	30 €	35 €
Pilote adhésion réduite (soumis à accord du CD)	Sans vol sur les aéronefs du club ou des autres privés basés au club (hors fonction instructeur ou remorqueur), sans utilisation du hangar et de l'atelier	300 €	
Adhésion membre « non-volant »	Cotisation club statutaire et licence annuelle FFVP de type ASSO (non volant)	70 €	

Tout membre du CVVL doit assurer l'approvisionnement de son compte-pilote, de manière à le maintenir constamment créditeur. Un membre dont le compte est débiteur n'est plus autorisé à voler.

L'achat d'un complément d'heures de vols doit être effectué dès que le quota d'heures souscrites est consommé ou en prévision d'un dépassement (sinon la facturation bascule à l'heure de vol).

Pour les inscriptions d'octobre et de début d'année, règlement possible en 3 fois mais uniquement par chèques.

Lors d'une première adhésion « ECOLE », un bilan est fait après 6 vols. En cas de désistement, un montant de 600€ reste acquis au club.

Les tarifs des remorqués et de l'heure moteur peuvent être modifiés sans préavis en cours d'année en fonction du prix du litre d'essence.